



Commission économique pour l'Europe**Comité de gestion de la Convention TIR de 1975****Soixante- sixième session**

Genève, 12 octobre 2017

Point 3 b) iv) de l'ordre du jour provisoire

Activités et administration de la Commission de contrôle TIR:**Administration de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR–****Projet de budget et plan des dépenses pour 2018****Projet de budget et plan des dépenses pour 2018****Note du secrétariat****I. Aperçu général**

1. Le présent document est soumis conformément à l'annexe 8, article 13 de la Convention TIR, 1975, qui stipule que le projet de budget et le plan des dépenses de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) et du secrétariat TIR doit être approuvé par le Comité de gestion.
2. En application de l'article 13 de l'annexe 8 de la Convention, la TIRExB a élaboré le présent projet de budget ainsi qu'un plan de ses dépenses de fonctionnement en 2018. Ce projet de budget et ce plan des dépenses, publiés dans le présent document, doivent être définitivement finalisés et approuvés par la TIRExB à sa réunion d'octobre 2017. Les modifications éventuellement décidées par la TIRExB à ladite réunion feront l'objet d'un rectificatif au présent document.
3. Le projet de budget proposé pour 2018 est estimé à 1 673 643 dollars des Etats-Unis y compris les frais d'appui au programme (voir annexe I), soit une augmentation de 74 693 dollars É.-U. par rapport au projet de budget et de dépenses approuvé pour la TIRExB et le secrétariat TIR pour l'année 2017. Les changements dans le plan des dépenses sont détaillés par poste de dépense conformément aux groupements par classe d'objet tels que définis dans le progiciel de gestion intégré (ERP) utilisé par les Nations Unies (UMOJA) et présentés dans l'annexe I.
4. L'Organisation des Nations Unies exige qu'une Réserve de fonctionnement de 15 pour cent des dépenses annuelles estimées soit maintenue pour couvrir les fluctuations du taux de change, des déficits et pour répondre aux dépenses finales, y compris les engagements en suspens. Il faudra donc prévoir une Réserve de fonctionnement de 222 165 dollars É.-U. (soit 15 pour cent de 1 481 100 dollars É.-U.) en 2018. Comme tel, le total estimé des ressources nécessaires en 2018 s'élève à 1 895 808 dollars É.-U. Cependant, compte tenu

du montant estimatif du solde disponible au 31 décembre 2017 pour le fonctionnement en 2018 (340 007 dollars É.-U.), le montant additionnel effectif requis pour 2018 est évalué à 1 555 801 dollars É.-U. Le montant de 305 000 dollars É.-U. exceptionnellement transféré par l'IRU en 2004 aux fins d'utilisation en cas de dénonciation de l'accord entre la CEE et l'IRU, et le montant de 307 100 dollars É.-U. pour l'installation et les coûts de séparation ne seront pas alloués et ils seront reportés d'une année sur l'autre (voir l'annexe II).

5. On estime actuellement que 1 088 000 millions de carnets TIR seront délivrés en 2018. En ce cas, il sera nécessaire de prélever sur chaque carnet TIR un droit de 1,43 dollars É.-U. (arrondi) pour réunir les 1 555 801 dollars É.-U. supplémentaires indispensables au financement du fonctionnement de TIRExB et la secrétariat TIR en 2018.

6. Compte tenu du déficit enregistré en 2016, pour un montant de 293 554 francs suisses, dû à la baisse du nombre de carnets TIR distribués en 2016 par rapport aux prévisions initiales, l'IRU recommande qu'elle soit enregistrée dans les comptes de l'IRU et qu'elle soit ensuite ajustée conformément à l'article 12 (b) de l'annexe 4 de l'accord entre la CEE et l'IRU.

7. L'annexe 2 du document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/89 prévoit des mesures, procédures et les délais liés au financement des opérations de la TIRExB.

Annexe I

Projet de plan des dépenses 2018

Programme: Commission de contrôle TIR (TIRExB) et secrétariat TIR
(Intitulé du Fonds d'affectation spéciale: «Transport international routier – TIR»; compte n° ECE-E211)

<i>Objet</i>	<i>Montant</i> <i>(en dollars É.-U.)</i>
Coût de personnel (grade P, grade G et consultants)	1 305 100
Voyages (voyages officiels du personnel, voyages des participants aux réunions)	110 000
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs (c'est-à-dire formation du personnel, coûts de communication, valise diplomatique, frais postaux, frais de réception, etc.)	21 000
Services contractuels	35 000
Matériel, véhicules et fournitures	10 000
Sous-total	1 481 100
Appui au programme (13% des dépenses directes totales)	192 543
Total général	1 673 643

Ressources nécessaires au Fonds d'affectation spéciale TIR pour 2018

1. Coût de personnel: 1 305 100 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique de 1 305 100 dollars É.-U. reflète une augmentation de 57 100 dollars É.-U. et couvre les coûts de sept postes (cinq postes de professionnels et deux postes de services généraux) comprenant le secrétariat TIR, les honoraires de consultant et les voyages. La responsabilité du secrétariat TIR est endossée par le Secrétaire TIR (P-5), sous la supervision du Directeur de la Division des transports durables (D-1). Les fonctions du secrétariat TIR sont d'aider le Secrétaire TIR dans le support et la mise en œuvre des décisions de la TIRExB, comme prévu dans la Convention TIR, annexe 8, article 12. Le montant proposé pour les frais de personnel du secrétariat TIR est basé sur les coûts salariaux standard de l'ONU pour l'année 2018 et est réparti comme suit:

a) *Personnel de niveau professionnel 979 400 dollars É.-U.*

Les ressources proposées de 979 400 dollars É.-U. reflète une augmentation de 41 400 dollars É.-U., et prévoient les salaires et coûts connexes¹ pour un an (12 mois) de cinq membres du personnel recruté au niveau international sur des postes à durée déterminée (trois P-4, un P-3 et un P-2). L'augmentation de 41 400 dollars É.-U. est liée au fait que les calculs sont basés sur les coûts salariaux standard de l'ONU pour le personnel international comme approuvés pour l'année 2018 et prévoient des dépenses de personnel liées aux droits de dépendance et aux éventualités en cas de vacance et recrutement.

¹ Conformément au Statut du personnel de l'ONU.

b) *Personnel administratif d'appui : 305 700 dollars É.-U.*

Le montant prévu sous cette rubrique de 305 700 dollars É.-U. reflète une augmentation de 25 700 dollars É.-U. et doit servir à assurer le service et à financer les salaires et coûts connexes² pendant un an (12 mois) de deux postes de personnel administratif d'appui sur des postes à durée déterminée (un G-4 et un G-5). L'augmentation de 25 700 dollars É.-U. est liée au fait que les calculs sont basés sur les coûts salariaux standard de l'ONU pour le personnel international comme approuvés pour l'année 2018 et prévoient des dépenses de personnel liées aux droits de dépendance et aux éventualités en cas de vacance et recrutement.

c) *Honoraires et frais de voyage de consultants : 20 000 dollars É.-U.*

Le montant proposé sous cette rubrique de 20 000 dollars É.-U. reflète une baisse de 10 000 dollars É.-U et doit servir à couvrir les frais de services spécialisés non disponibles en interne afin de préparer des études spécifiques mandatées par la TIRExB, tels que le soutien au développement de nouvelles fonctionnalités pour la Banque de données internationale TIR (ITDB) et/ou la préparation d'études ou de matériel de formation en vue d'appuyer le renforcement des capacités.

2. Voyages: 110 000 dollars É.-U.

Le montant proposé sous cette rubrique de 110 000 dollars É.-U., maintenu au même niveau, couvre les frais de voyages officiels du personnel et frais de voyages des participants aux réunions ainsi que leurs indemnités journalières de subsistance. Le montant proposé pour les frais de voyage du secrétariat TIR est réparti comme suit:

a) *Voyages officiels du personnel: 60 000 dollars É.-U.*

Le montant de 60 000 dollars É.-U. proposé sous cette rubrique, maintenu au même niveau, et couvre les frais de voyages du personnel et du Secrétaire TIR pour a) la préparation et la participation aux conférences, réunions et séminaires relatifs à la Convention TIR organisés par le secrétariat TIR, la TIRExB et les autres organisations internationales; b) les échanges et réunions avec les autres organisations internationales en rapport avec la Convention TIR; c) la participation aux réunions de la TIRExB tenues hors de Genève. Il est prévu que le même montant sera utilisé en 2018 comme en 2017.

b) *Voyages des participants aux réunions: 50 000 dollars É.-U.*

Le montant de 50 000 dollars É.-U., maintenu au même niveau, proposé doit servir à financer les indemnités journalières de subsistance des neuf membres de la TIRExB lors de ses réunions régulières à Genève ou ailleurs, ainsi que les voyages et indemnités journalières de subsistance des experts invités à participer à des séminaires et des ateliers TIR.

3. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs: 21 000 dollars É.-U.

Le montant proposé sous cette rubrique de 21 000 dollars É.-U. reflète une baisse de 1 000 dollars É.-U et doit servir à financer la formation du personnel, les coûts de communication, les frais de réceptions et les autres coûts divers. Le montant proposé pour les frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs est réparti comme suit:

² Conformément au Statut du personnel de l'ONU.

a) *Formation du personnel: 10 000 dollars É.-U.*

Le montant proposé sous cette rubrique de 10 000 dollars É.-U., maintenu au même niveau, doit servir à financer la formation du personnel du secrétariat TIR.

b) *Coûts de communication, les frais de réceptions et autres coûts divers: 11 000 dollars É.-U.*

Le montant proposé sous cette rubrique, reflète une baisse de 1 000 dollars É.-U et doit servir à financer les coûts de communication (c'est à dire frais postaux, fax, appels longue distance, valise diplomatique), les frais de réception, de papeterie, et les autres dépenses diverses relatives à l'implémentation des activités de projet.

4. Services contractuels: 35 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique de 35 000 dollars É.-U. reflète une augmentation de 10 000 dollars É.-U, doit servir à financer des dépenses liées au paiement des salles de réunion, services d'interprétation et de traduction, impression de documents de formation par des entreprises extérieures, et autres frais divers, etc., relatifs aux séminaires TIR et aux réunions de la TIRExB organisés en dehors des locaux de l'ONU, ainsi que des frais d'hébergement pour la nouvelle Banque internationale de données TIR (ITDB).

5. Matériel, véhicules et fournitures: 10 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique de 10 000 dollars É.-U. dédié aux équipements, maintenu au même niveau, doit servir à couvrir l'acquisition, le remplacement, la maintenance du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, photocopieuses, fax, matériel de bureau, etc.) et des bases de données et logiciels nécessaires à la maintenance de la nouvelle Banque de données internationale TIR (ITDB).

Annexe II

Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale Transport international routier (TIR) (compte n° ECE-E211) État du Fonds (en dollars É.-U)		
1) Prévisions de dépenses pour 2018		
Prévisions de dépenses pour 2018		1 481 100
13 % Dépenses d'appui au programme		192 543
15 % Réserve de fonctionnement (1 481 100 dollars É.-U. × 15 %) ¹		<u>222 165</u>
Montant estimatif des prévisions de dépenses pour 2018 (arrondi)		1 895 808
Montant estimatif des fonds disponibles au 31 décembre 2017 :		
Solde effectif au 31 décembre 2016	1 353 329	
Contribution pour 2017 versée le 15/11/2016	1 045 089	
Montant total au 31 décembre 2016	<u>2 398 418</u>	
<u>Moins :</u> (Montants comprenant les 13 % pour les dépenses d'appui au programme)		
Montant estimatif des prévisions de dépenses pour 2017	1 446 311	
Provision pour frais de séparation (reportée d'une année sur l'autre)*	307 100	
Provision pour dénonciation de l'accord CEE/IRU (reportée d'une année sur l'autre)*	<u>305 000</u>	
		2 058 411
2) Montant estimatif total du solde disponible au 31 décembre 2017 pour le fonctionnement en 2018		340 007
3) Montant estimatif nécessaire pour le fonctionnement en 2018 [1) -2)] (arrondi)		<u>1 555 801</u>

*Les services financiers compétents des Nations Unies s'engagent à revoir ces montants afin de vérifier si, pour les cycles budgétaires futurs, ceux-ci doivent être révisés.